

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 30 octobre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2023

N° 23-10-09

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**OBJET :**  
Décisions du Maire –  
Information au Conseil  
Municipal

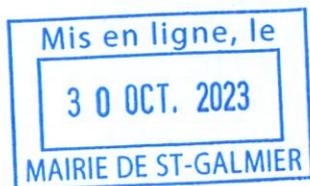
Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**  
Michel FRANCHINI à Gilles GRANGIER

Membre absent : 0.



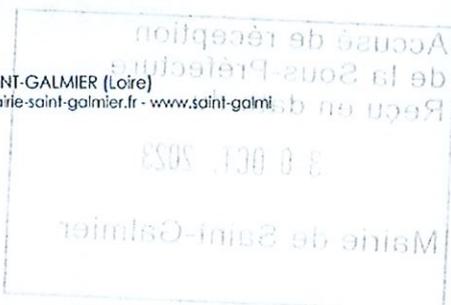
Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

30 OCT. 2023

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)  
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

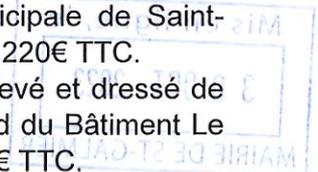


OBJET DE LA DELIBERATION :

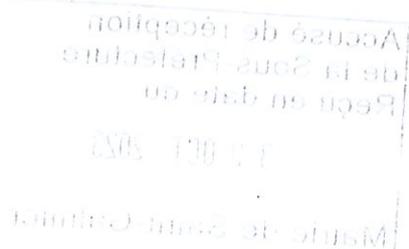
**DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2023-98 – création d'une régie de recettes « Foire de la Sainte Catherine »
- Décision n°2023-99 – CROIX BLANCHE – Convention de dispositif prévisionnel de Secours pour le championnat National de Pumptrack en date des 06 et 07 Octobre 2023 pour un montant global de 540,00€.
- Décision n°2023-100 – LOOM UP CONCEPT – Location annuelle des illuminations de Noël pour l'année 2023 – montant total de 13 831,80 € HT soit 16 598,16 € TTC.
- Décision n°2023-101 – SCP Yves Richard – Convention d'honoraires pour la défense des intérêts de la ville devant le Conseil d'Etat sur le pourvoi en cassation formé par M. Jérôme FLORIACH - pour un montant de 60 € HT soit 720€ TTC.
- Décision n°2023-102 – CAF – Avenant n°1 à la Convention d'objectif et de financement pour la prestation de service d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Périscolaire » - Bonus territoire Ctg.
- Décision n°2023-103 – ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINT-GALMIER – Convention de partenariat avec la commune pour la mise à disposition d'un musicien intervenant en milieu scolaire du 04 septembre 2023 au 31 juillet 2026 pour un montant de 14 940 € TTC par an.
- Décision n°2023-104 – UNION SAINT-GALMIER CHAMBOEUF SPORTS – Convention de partenariat avec la sensibilisation du football à l'école publique La Colombe sur le temps périscolaire méridien à compter du 26 septembre 2023 pour l'année scolaire et renouvelable 2 fois pour un montant de 20 € de l'heure.
- Décision n°2023-105 – TP LACASSAGNE – Aménagement d'une entrée au gymnase de la Rose des Vents selon le Devis n°42X-C0045 pour un montant total de 45 427,00 € HT soit 54 512,76 € TTC.
- Décision n°2023-106 – ORDRE DE MALTE – Convention de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours (D.P.S) pour la manifestation du Championnat de France de Pumptrack en date du dimanche 08 octobre 2023 avec la mise en place d'un dispositif de Point d'Alerte et de Premier Secours (PAPS) pour un montant de 550 €.
- Décision n°2023-107 – EKSAE : Contrat de service informatique pour la mise en œuvre du PES MARCHE pour un montant de mise en œuvre de 1 144,00 € TTC ainsi que de 109,20€ TTC mensuel - Contrat de paramétrage M57 SIRH Carrus pour un montant de mise en œuvre de 2 640,00€ TTC
- Décision n°2023-108 – GINGER CEBTP – Contrat pour la reconstruction du bac tampon enterré et la rénovation des plages de la piscine municipale de Saint-Galmier située Avenue Ravel pour un montant de 4 350€ HT soit 5 220€ TTC.
- Décision n°2023-109 – L'ATELIER DE LA GARE – Mission de relevé et dressé de l'état existant des locaux non affectés et local associatif partie Sud du Bâtiment Le Cloître pour un montant d'honoraire de 4 714,65€ HT soit 5 657,58€ TTC.
- Décision n°2023-110 – Modification de la régie de recettes et d'avances des cantines scolaires et des services périscolaires : à titre exceptionnel, à compter du 5 octobre 2023, et pour une durée de deux mois, le montant maximum de l'avance est porté à 2 000 €.



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du  
3 0 OCT. 2023  
Mairie de Saint-Galmier



- Décision n°2023-111 – KOESIO – Contrat de service MCO IT ESSENTIEL pour une prestation de maintien en conditions opérationnelles des équipements informatiques de la collectivité pour une durée de 3 ans à compter du 15/09/2023 pour une redevance annuelle d'un montant de 8 550€ HT.
- Décision n°2023-112 – KOESIO – Contrat de service ISI Priority pour une prestation d'assistance prioritaire multi plates formes pour une durée de 3 ans à compter du 15/09/2023 pour une redevance annuelle d'un montant de 9 860 € HT.
- Décision n°2023-113 – FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME – Avenant au contrat d'organisation du Championnat de France de Pumptrack sur la Ville de Saint-Galmier pour un engagement financier de 13 000 € HT soit 15 600 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 27 octobre 2023.

LE MAIRE  
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

3 0 OCT. 2023

Mairie de Saint-Galmier